

Concert citoyen à Lorry-lès-Metz

Du clavecin pour réunir des fonds et soutenir l'action judiciaire d'Eudes Geisler. Cette Mosellane qui a accouché en maison de naissance n'a jamais été remboursée par la Sécu.

Elle allaite calmement son petit dernier prénommé Niobé. C'est le petit frère de Lenny, le second enfant d'Eudes Geisler, une Mosellane qui a accouché dans une maison de naissance en mai 2007, de l'autre côté de la frontière.

La Sécu n'a jamais voulu lui rembourser ce qu'elle considère dans le jugement du tribunal éponyme, « comme un choix de pure convenance

personnelle ». Pire, elle a même été condamnée à une amende civile de 100 €, comme pour lui indiquer de ne pas insister. Le couac, c'est qu'Anne-Catherine Bucher, au clavecin hier dans sa maison de Lorry-les-Metz, a elle été remboursée de son accouchement, un mois plus tôt, dans cette même maison de naissance. Alors qu'elle dépend de la même caisse primaire, celle de Metz...

Hier, on comptait plus de cinquante enfants et adultes réunis autour de la cause, devenue transversale de toutes les associations qui militent soit pour l'allaitement maternel, soit pour le portage des bébés, soit pour une globalité plus respectueuse des parents et des enfants. Séverine Marque en fait partie. La jeune maman aux cheveux courts a fondé une associa-

tion de maternage « pour aider les jeunes parents. Ce qui m'a choqué dans l'histoire d'Eudes, c'est le fait que l'on considère que son accouchement dans une maison de naissance est un abus de bien social alors que l'organisation mondiale de la santé préconise un accouchement et une naissance respectés », explique cette maman tout en allaitant. Le petit Faustin n'en perd pas une goutte.

La place du père

D'autres sont venus la soutenir de Nancy, Metz, en voisins de Lorry-lès-Metz, ou simplement pour découvrir le clavecin comme l'expliquent les accompagnateurs d'ados de l'institut de jeunes sourds de Metz. En marge de ce concert prétexte, un chapeau sur la table se charge de collecter les dons, pudiquement.

« On en est à 463 € », explique Jérôme Boulogne, le compagnon d'Eudes Geisler. C'est lui qui remotive la mère de ses enfants pour aller au bout de son combat en cassation. Lui encore qui explique la différence entre une maison de naissance et un accouchement à l'hôpital. « Pour le père, ça change tout. Alors que j'ai dû me battre pour assister à l'accouchement de ma petite fille à

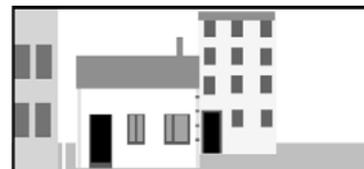
l'hôpital, c'est nous qui posons les conditions en maison de naissance. Les enfants étaient présents pour la naissance de Niobé et se sont mis à l'écart naturellement au moment de l'expulsion ». Porté en écharpe, dans un contact des plus charnel avec sa maman, Niobé fait à son tour l'objet d'une procédure pour que sa venue au monde en décembre dernier ne soit pas considérée comme un caprice par la Sécu. Pour sa maman comme pour toutes les frontalières.

Walérian KOSCINSKI

● Un appel au don à 1 € est lancé sur le site <http://wiki.naissance.asso.fr/index.php/NaissanceSansFrontieres>



Présence militante au concert de clavecin pour soutenir Eudes. Photo Franck LALLEMAND



344837

Maisons vente

LO 343438VAL
NEUVES-MAISONS
Agréable maison de ville
rénovée, sur sous-sol,
cuisine équipée ouverte
sur séjour, 3 chambres

LO 3
VANDŒUVRE
Maison en pa
composée d'
séjour avec
en accès direc
rasse et jardin
bres, bureau,
de bains. Gar
hicules.

Prix 270.0
NANCY